

Chers Parents,

Les livres sont prêtés aux élèves pour l'année scolaire et il est important qu'ils en prennent soin afin de pouvoir les réutiliser plusieurs années.

Le chèque de caution de 120 € (à l'ordre de Viala-Lacoste, à donner à votre enfant), remis en échange des manuels le jour de la rentrée, sera susceptible d'être débité en fin d'année scolaire si les livres ont subi des dégradations anormales, si le montant des pénalités n'a pas été réglé ou si tous les livres n'ont pas été rendus le vendredi 2 juillet 2027.

En cours d'année, si un livre nécessite une petite réparation, faites-la ou apportez le livre aux surveillants qui utiliseront un matériel spécifique. Il faudra aussi inscrire son **NOM sur tous les manuels**. En cas d'oubli en classe ou dans la cour, un livre **sans nom** pourra ne pas être rendu à l'élève qui le réclamera.

Pour éviter d'avoir des pénalités en fin d'année, il est indispensable de **couvrir** correctement les livres, la couverture étant à changer aussi souvent que nécessaire.

Merci de ne pas mettre d'adhésif sur le manuel pour faire tenir la couverture car en l'enlevant le livre sera abîmé. De même, il ne faut pas recouvrir les livres avec des films plastiques collants. Une pénalité sera systématiquement appliquée en cas de non-respect de cette consigne.

Merci de votre vigilance, afin que tous les élèves bénéficient de livres en bon état l'année prochaine.

Tout élève sérieux et soigneux de son matériel devrait donc pouvoir récupérer la totalité de la caution, ce qui est le cas de la très grande majorité des élèves scolarisés dans notre établissement.

Mme NOGIER et Mme BLANCHOT
Cadres d'Éducation.